

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,  
Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Paterson, secondé par Sir Frederick W. Borden,  
Résolu, que cette Chambre se formera en comité général, mardi prochain, pour prendre en considération les Subsidés à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Paterson, secondé par Sir Frederick W. Borden,  
Résolu, que cette Chambre se formera en comité général, mardi prochain, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsidés à accorder à Sa Majesté.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1912, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 2.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 2 décembre 1910.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,  
Ordonné, que les dits message et budget soient référés au comité des Subsidés.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, pour M. Pugsley, secondé par M. Paterson,  
Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'établissement d'une Commission internationale conjointe en vertu du traité concernant les voies navigables internationales, du 11 janvier 1909.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer la dite résolution.